



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 18 août 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, J0J 1Z0.

Madame Stéphanie Richer, agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Assiste également monsieur Daniel Prince, consultant externe.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants:

Madame Audrey Morris, conseillère district 1
Madame Francine Gingras, conseillère district 2
Madame Mylène Therrien, conseillère district 3

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
Madame Karine Paiement, conseillère district 5
Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

Madame Stéphanie Richer informe que certains points sont reportés et que d'autres sont ajoutés à la séance ordinaire. De plus, madame Stéphanie Richer annonce qu'une modification a été apportée au sujet du point 8.1.

Points reportés : 5.9, 6.2, 6.3, 6.5, 6.11

Points ajoutés : 5.13, 5.14, 6.12, 8.3, 8.4, 8.5

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCES

3.1 Ville de Saint-Jean-sur-le-Richelieu – Sondage – Transport adapté

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026

2026-08-221



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

- 4.2 Adoption du règlement 1213-2026 modifiant le règlement de zonage – Unités modulaires à des fins d'exercice d'un usage agricole
- 4.3 Adoption du projet de règlement 369-2026-5 modifiant le règlement 369-2018 sur le plan d'urbanisme
- 4.4 Adoption du projet de règlement 1214-2026 modifiant le règlement de zonage
- 4.5 Adoption du règlement 2203-2026 modifiant le règlement de lotissement
- 4.6 Adoption du règlement 4207-2026 modifiant le règlement 4200-2018 sur les permis et certificats
- 4.7 Adoption du règlement 238-1-2026 sur la circulation
- 4.8 Toute question relative au moratoire – fourniture de l'eau (Règlement SE905)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1 Autorisation de signature – Contrat Croix-Rouge – aide aux sinistrés
- 5.2 Point non utilisé
- 5.3 Fin de mandat – Daniel Prince, directeur général, greffier-trésorier par intérim
- 5.4 Autorisation de signature – Contrat – prestation de services – Services conseils Daniel Prince inc – mandat d'accompagnement et de support à la direction générale
- 5.5 Dépôt – Notes de rencontre du comité RH du 30 juillet 2026
- 5.6 Dépôt – Notes de rencontre du comité ad hoc – complexe municipal du 15 juillet 2026
- 5.7 Désignation de madame Stéphanie Richer, directrice générale, greffière-trésorière à la fonction coordonnatrice des mesures d'urgences municipales
- 5.8 Inscription – cours de formation - madame Stéphanie Richer, directrice générale, greffière-trésorière
- 5.9 Nomination de monsieur Michael Lavaioie au poste de coordonnateur du service des travaux publics (**REPORTÉ**)
- 5.10 Fin d'emploi en période de probation – pompier 03-0070
- 5.11 Offre de services – Beaulieu et ass CPA / Vérification – rapport financier 2026 et audit programme de subvention Pracim- financement complexe municipal (19 920\$ + 5 000\$)
- 5.12 Nomination – d'un pompier recruté - Adam Kirouac
- 5.13 Création d'un poste cadre d'Adjointe à la Direction générale (**AJOUT**)
- 5.14 Affiche de poste de technicienne comptabilité (**AJOUT**)

6. FINANCES ET TRÉSORIE

- 6.1 Comptes à payer du mois de juillet 2026
- 6.2 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (juillet 2026) (**REPORTÉ**)
- 6.3 Autorisation de signer les ordres de changements et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal (**REPORTÉ**)
- 6.4 Demande de paiement 15 : Construction Richelieu pour le complexe municipal (juillet 2026)
- 6.5 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur (**REPORTÉ**)
- 6.6 Dépôt - Rapport de la mairesse sur la situation financière 2025 et du rapport du vérificateur externe
- 6.7 Source de financement – Rachat – valeur résiduelle du véhicule d'inspection = service d'urbanisme
- 6.8 Approbation – facture cie Forages Technic-eau inc 24 085,70\$ + taxes) / travaux de forage et puits



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

- d'observation – puits 1 (novembre 2025 et début avril 2026)
- 6.9 Approbation – facture Technorem inc (21 704,74\$ + taxes) / surveillance travaux de forage et puits d'observation – puits 1 (novembre 2025 et début avril 2026) et suivi de la demande au ministère de l'environnement – augmentation de la capacité de l'usine de traitement des eaux de l'aqueduc – puits 1 et 4
- 6.10 W Urbanisme – Renouvellement -contrat – banque d'heures
- 6.11 Rapport financier intérimaire 2026 et révision budgétaire **(REPORTÉ)**
- 6.12 Approbation – Décompte progressif 1 – Compagnie CBC 2000 inc, Réfection – rang St-André/du moulin **(AJOUT)**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Rapport de gestion (juillet 2026)

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Estimation du coût des travaux réfection de la route Édouard VII / Subvention PAVL 2027-2028 **(MODIFICATION DU SUJET)**
- 8.2 Réfection – rang St-André/du Moulin – Avis de changement – Membrane géotextile
- 8.3 Adjudication – contrat de lignage et marquage de la chaussée – Lignes Rive Sud inc **(AJOUT)**
- 8.4 Adjudication – contrat d'abattage d'arbres morts – Émondages SR inc **(AJOUT)**
- 8.5 Adjudication – contrat de scellement de fissures de chaussée – Équipe Marcil inc **(AJOUT)**

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Demande de dérogation mineure 2026-70011 (Lot 6 362 367, montée Saint-Jacques)
- 9.2 Demande de PIIA 2026-70010 – (100 rue Renaud)
- 9.3 Dépôt – Procès-verbal – CCU – séance du 4 août 2026

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Rapport de gestion (juin et juillet 2026)

12. BIBLIOTHÈQUE

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 14.1 Complexe municipal
- 14.2 Portes ouvertes de la Caserne (15 août 2026)
- 14.3 Soirée Country (28 août 2026)
- 14.4 Semaine de la municipalité du 13 au 19 septembre 2026

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PROCHAINE RENCONTRE (15 SETEMBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

~~~~~



N° de résolution  
ou annotation

2026-08-222

3. CORRESPONDANCES

3.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Sondage sur le transport adapté – personne à mobilité réduite

ATTENDU QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu effectue un sondage en prévision d'aller en appel d'offres pour le service de transport adapté;

ATTENDU QUE les coûts importants reliés à l'offre de transport;

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT que ce conseil retient l'option 2 soit d'offrir le service aux personnes concernées sur semaine uniquement.

ADOPTÉE

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-08-223

4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le mardi 14 juillet 2026, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT de dispenser madame la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

2026-08-224

4.2. Adoption du règlement 1213-2026 modifiant le règlement de zonage – Unités modulaires à des fins d'un usage agricole

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'intégrer au règlement de zonage des normes encadrant l'utilisation d'unités modulaires utilisées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté à la séance régulière du 16 juin 2026 ainsi que l'adoption d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés à une séance tenue le 14 juillet;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter a été reçue;

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT que le règlement numéro 1213-2026 intitulé « Règlement numéro 1213-2026 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-08-225

4.3. Adoption du règlement 369-2026-5 modifiant le règlement 369-2018 sur le plan d'urbanisme

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire via le règlement numéro 369-2018 entré en vigueur le 29 août 2018;

CONSIDERANT QUE le règlement numéro 369-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance obligatoire au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-20-2025;

CONSIDERANT QUE le Conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDERANT QU'UN avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT d'adopter le règlement numéro 369-2026-5 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (Concordance au règlement numéro URB-205-20-2025 de la MRC) ».

ADOPTÉE

2026-08-226

4.4. Adoption du projet de règlement 1214-2026 modifiant le règlement sur le zonage

CONSIDERANT QUE le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDERANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

obligatoire aux règlements URB-205-17-2024-1, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDERANT QU'IL y a également lieu de profiter de cette modification afin de régler des problèmes d'application et d'incohérence en raison de la présence des normes de lotissement dans les grilles des spécifications;

CONSIDERANT QU'UN avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

CONSIDERANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par madame Audrey Morris résolu UNANIMEMENT d'adopter le règlement numéro 1214-2026 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (concordance aux URB-205-17-2024-1, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025) ».

ADOPTÉE

2026-08-227

4.5. Adoption du règlement 2203-2026 modifiant le règlement sur le lotissement

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 2200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à contrôler le découpage des lots, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance obligatoire au schéma d'aménagement révisé de la MRC suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-21-2025;

CONSIDERANT QU'IL y a également lieu de profiter de cette modification afin de régler des problèmes d'application et d'incohérence en intégrant au règlement de lotissement les normes cadastrales en provenance des grilles des spécifications du règlement de zonage;

CONSIDERANT QU'UN avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

CONSIDERANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDERANT QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible de faire



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

l'objet d'une demande de participation référendaire  
de la part des personnes habiles à voter;

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMEMENT d'adopter le règlement  
numéro 2203-2026 intitulé « Règlement amendant le  
règlement de lotissement numéro 2200-2018  
(concordance au URB-205-21-2025) ».

ADOPTÉE

2026-08-228

4.6. Adoption du projet de règlement 4207-2026  
modifiant le règlement 4200-2018 sur les permis  
et certificats

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-  
Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro  
4200-2018 sur les permis et certificats visant  
notamment à fixer les modalités d'émission des  
permis et certificats requis dans le cadre de  
l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 4200-  
2018 peut être modifié conformément aux  
dispositions de la *Loi sur l'aménagement et  
l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le  
règlement numéro 4200-2018 afin d'assurer la  
concordance obligatoire aux règlements URB-205-  
17-2024-01, URB-205-18-2025, URB-205-20-2025  
et URB-205-21-2025 amendant le Schéma  
d'aménagement et de développement révisé de la  
MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été  
présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame  
Audrey Morris et unanimement résolu d'adopter le  
règlement numéro 4207-2026.

ADOPTÉE

2026-08-229

4.7. Adoption du règlement 238-1-2026 relatif à la  
circulation

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de  
modifier le règlement numéro 238-2021;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion ainsi que le  
projet de règlement ont été déposés à la séance  
ordinaire du conseil du 14 juillet 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame  
Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT,  
d'adopter le règlement 238-1-2026.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-08-230

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

4.8. Toute question relative au moratoire sur  
l'utilisation de l'eau potable fourniture de l'eau  
(Règlement SE905)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de  
permettre une reprise graduelle et encadrée de la  
construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite  
permettre la construction d'environ 40 unités  
résidentielles, principalement sous forme de  
résidences unifamiliales et de duplex (deux  
logements);

CONSIDÉRANT QUE cette intention ne vise pas à  
permettre les projets de développement domiciliaire  
ni les projets intégrés résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE les démarches légales et  
réglementaires nécessaires devront être entreprises  
afin de permettre cette levée partielle du moratoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame  
Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal manifeste son intention de  
procéder à une levée partielle du moratoire  
actuellement en vigueur, afin de permettre la  
construction d'environ 40 unités résidentielles, sous  
forme de résidences unifamiliales et de duplex;

QUE les projets de développement domiciliaire et  
les projets intégrés résidentiels demeurent exclus de  
cette levée partielle;

QUE la direction générale soit autorisée à  
entreprendre les démarches légales et  
réglementaires nécessaires au cours des prochains  
mois afin de donner suite à cette orientation du  
conseil municipal.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-231

5.1. Autorisation de signature – Contrat – Croix-  
Rouge – Aide aux sinistrés

Il est proposé par madame Audrey Morris et  
unanimentement résolu d'autoriser mesdames Marie  
Eve Boutin et Stéphanie Richer, respectivement  
mairesse et directrice générale, à signer le contrat  
de la Croix-Rouge pour une période de deux (2) ans  
concernant l'aide aux sinistrés.

ADOPTÉE

2026-08-232

5.2. Point non utilisé

5.3. Fin de mandat – Daniel Prince, directeur général,  
greffier-trésorier par intérim

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
unanimentement résolu de mettre fin au contrat



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

désignant Daniel Prince à titre de directeur général,  
greffier-trésorier par intérim en date du 10 août  
2026.

ADOPTÉE

2026-08-233

5.4. Autorisation de signature – Contrat – prestation  
de services – Services conseils Daniel Prince inc  
– mandat d’accompagnement et de support à la  
direction générale

Il est proposé par madame Audrey Morris et  
unanimentement résolu d’autoriser Stéphanie Richer,  
directrice générale et greffière-trésorière à signer le  
contrat de Services conseil Daniel Prince inc dans le  
cadre d’un mandat d’accompagnement à la direction  
générale;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste  
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits  
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-234

5.5. Dépôt – Notes de rencontre et recommandations  
du comité des ressources humaines tenue le 30  
juillet 2026

Il est proposé par madame Mylène Therrien et  
résolu UNANIMEMENT de prendre acte du dépôt  
des notes de rencontre du comité des ressources  
humaines tenu le 30 juillet dernier.

ADOPTÉE

2026-08-235

5.6. Dépôt – Notes de rencontre du comité ad hoc –  
complexe municipal du 15 juillet 2026

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu  
UNANIMEMENT de prendre acte du dépôt des  
notes de rencontre du comité ad hoc – complexe  
municipal tenu le 15 juillet dernier.

ADOPTÉE

2026-08-236

5.7. Désignation de madame Stéphanie Richer,  
directrice générale, greffière-trésorière à la  
fonction coordonnatrice des mesures  
d’urgences municipales

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMEMENT de désigner madame  
Stéphanie Richer, directrice générale, greffière-  
trésorière à la fonction coordonnatrice des mesures  
d’urgences municipales en situation de sinistres.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-08-237

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

5.8. Inscription – cours de formation - madame  
Stéphanie Richer, directrice générale, greffière-  
trésorière.

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMEMENT d'autoriser madame  
Stéphanie Richer, directrice générale, greffière-  
trésorière à assister aux formations suivantes ;

ADMQ /ABC DG. Les dates des formations sont à  
déterminée.

- Sécurité civile (en ligne) : 155 \$
- Gestion – trésorerie (en ligne) : 355 \$
- Audit fin d'année (en ligne) : 175 \$

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées  
à même les crédits budgétaires prévus, selon un  
certificat de crédits disponibles de la greffière-  
trésorière.

✎ ADOPTÉE ✎

5.9. Nomination de monsieur Michael Lavoie au  
poste de coordonnateur du service des travaux  
publics (REPORTÉ)

5.10. Fin d'emploi en période de probation –  
pompier 03-0070

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu  
UNANIMEMENT que sur recommandation de la  
direction générale, de mettre fin à l'emploi du  
pompier 03-0070 pendant sa période de probation.

✎ ADOPTÉE ✎

2026-08-238

5.11. Offre de services – Beaulieu et ass CPA /  
Vérification – rapport financier 2026 et audit  
programme de subvention Pracim- financement  
complexe municipal (19 920\$ + 5 000\$)

Il est proposé par madame Audrey Morris et  
unanimentement résolu d'accepter l'offre de services  
de la firme Beaulieu et associés / CPA au montant  
de 19 920\$ (tx exclues) pour la vérification du  
rapport financier 2026 et un montant de 5 000\$ (tx  
exclues) pour l'audit à réaliser dans le cadre du  
programme PraXim / subvention – complexe  
municipal;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées  
à même les crédits budgétaires prévus, selon un  
certificat de crédits disponibles de la greffière-  
trésorière.

✎ ADOPTÉE ✎

2026-08-239



N° de résolution  
ou annotation

2026-08-240

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 18 AOÛT 2026

### 5.12. Nomination d'un pompier recrue – Adam Kirouac

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie (SSI) est toujours en appel de candidatures pour assurer une meilleure couverture des heures de garde;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI recommande, suivant l'entrevue du 6 août dernier, l'embauche du candidat rencontré au sein du service;

CONSÉQUEMENT il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER l'embauche du candidat : Adam Kirouac au poste de pompier recrue du service incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

QUE la date d'entrée en poste soit fixée au 24 août 2026;

QUE l'employé intègre son poste au salaire prévu pour le titre de l'emploi selon l'échelle salariale actuellement en vigueur pour l'année courante;

QUE l'employé soit soumis à une période de probation d'une durée d'une année calendrier.

ADOPTÉE

2026-08-241

### 5.13. Création d'un poste cadre d'Adjointe à la Direction générale

CONSIDÉRANT les besoins administratifs et organisationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un soutien adéquat à la direction générale dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste cadre d'adjointe à la direction générale permettra de répondre aux besoins actuels de la Municipalité et d'assurer une meilleure continuité des opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste cadre d'adjointe à la direction générale;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de pourvoir ce poste et à établir les conditions d'emploi conformément aux besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-08-242

### 5.14. Affichage poste technicienne comptable

CONSIDÉRANT le départ imminent de la technicienne comptable actuellement en poste;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations administratives et financières de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de technicienne comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste de technicienne comptable;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au processus de recrutement afin de pourvoir ce poste.

ADOPTÉE

6. FINANCES ET TRÉSORERIE

6.1. Comptes à payer du mois de juillet 2026

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2026, au montant total de 731 427,37 \$ réparti comme suit :

122 434,11 \$ en dépenses de fonctionnement;

131 555,60 \$ en masse salariale tout département confondu;

477 437,66 \$ en dépenses d'investissement (complexe municipal et réfection du rang St-André et rue du Moulin);

Tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6.2. Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (juillet 2026)  
(REPORTÉ)

6.3. Autorisation de signer les ordres de changements et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal (REPORTÉ)

6.4. Demande de paiement 15 : Construction Richelieu pour le complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Richelieu est l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux;

2026-08-243

2026-08-244



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

ATTENDU QUE le décompte progressif no 15 couvrant les travaux exécutés du 1er au 31 juillet 2026, a été soumis;

ATTENDU QUE ledit décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par les professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 15 à la compagnie Construction Richelieu, au montant de 332 963,99 \$(taxes exclues), pour les travaux exécutés du 1er au 31 juillet 2026 dans le cadre du projet de construction du complexe municipal;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-245

6.5. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur (REPORTÉ)

6.6. Dépôt - Rapport de la mairesse sur la situation financière 2025 et du rapport du vérificateur externe.

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil et conformément à la loi, que madame Marie Eve Boutin dépose le rapport sur la situation financière 2025 et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE

2026-08-246

6.7. Affectation provenant du fonds de roulement – achat fin bail location véhicule d’inspection

CONSIDÉRANT la résolution 2026-06-167 relativement au paiement d’une somme de 6 915,24\$ (taxes exclues) pour la valeur de rachat du véhicule d’inspection du service d’Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le financement était prévu dans le budget de 2026, par fonds de roulement, mais que la résolution ne faisait pas mention des modalités de remboursement;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

QUE cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé à même les revenus de taxation annuelle en 3 versements annuels égaux, le premier versement débutant en 2027.

ADOPTÉE

2026-08-247

6.8. Autorisation de paiement - facture - Forages  
Technic-eau inc

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT,

QUE le conseil municipal autorise le paiement a Forages Technic-eau au montant de 24 085,70 \$ (taxes exclues) pour des travaux de forages et puits d'observation – puits 1 (novembre 2025 et début avril 2026);

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même le programme de subvention TECQ 2024-2028;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-248

6.9. Autorisation de paiement - facture – Technorem  
inc

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Technorem inc au montant de 21 704,744 \$ pour la surveillance de travaux de forage et puits d'observation – puits 1 (novembre 2025 et début avril 2026) et suivi de la demande au ministère de l'environnement – augmentation de la capacité de l'usine de traitement des eaux de l'aqueduc – puits 1 et 4 ;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même le programme de subvention TECQ 2024-2028;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-249

6.10. Services professionnels en urbanisme – W  
urbanisme – achat d'une banque d'heures

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une banque de 60 heures au montant de 6 300 \$ (taxes



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 18 AOÛT 2026

exclues/ pour des services professionnels en  
urbanisme;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste  
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits  
disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-250

### 6.11. Rapport financier intérimaire 2026 et révision budgétaire (REPORTÉ)

### 6.12. Approbation – Décompte progressif 1 – Compagnie CBC 2000 inc, Réfection – rang St- André/du Moulin (AJOUT)

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le  
paiement du décompte progressif numéro 1 de la  
compagnie CBC 2000 inc au montant de  
114 332,27 \$;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées  
à même les crédits budgétaires prévus au projet de  
réfection d'un tronçon du rang St-André et de la rue  
du Moulin, selon un certificat de crédits disponibles  
de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-251

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1. Dépôt du Rapport de gestion juillet 2026 (Service de sécurité incendie)

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu  
UNANIMEMENT de prendre acte du dépôt du  
document suivant : Rapport de gestion – juillet 2026  
(Service incendies).

ADOPTÉE

2026-08-252

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1. Estimation du coût des travaux - réfection de la route Édouard-VII dans le cadre du programme de subvention PAVEL 2027-2028 du ministère des transport (MODIFICATION DU SUJET)

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMENT :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services  
de la firme Géniepur inc, au montant de 2 500\$  
(taxes exclues), et que le prix soumis est conforme à  
l'estimation budgétaire;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées  
à même les crédits budgétaires prévus au projet;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-253

8.2. Avis de changement (AC-04) – modification –  
membrane géotextile

ATTENDU QU'IL a été constaté en chantier lors de la mise en place des fondations de chaussée que les sols composant l'infrastructure de chaussée n'offrent pas une plateforme de support convenable pour assurer la pérennité de la chaussée.

ATTENDU QUE la recommandation de la firme d'ingénieurs Géniepur, à l'effet que la membrane géotextile de type III doit être remplacée par une membrane de renforcement offrant une résistance structurale.

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de la firme d'ingénieurs Géniepur et approuve l'avis de changement AC-04 pour une somme n'excédant pas 25 000\$ (taxes exclues);

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet de réfection d'un tronçon du rang St-André;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-254

8.3. Adjudication – contrat de lignage et marquage  
sur la chaussée – Lignes Rive Sud inc (AJOUT)

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroi le contrat de lignage et marquage sur la chaussée à la compagnie Lignes Rive Sud inc, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 15 607,20 \$ (taxes exclues);

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-255

8.4 Adjudication – contrat d'abattage d'arbres morts  
Émondage SR inc (AJOUT)

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'abattage d'arbres morts à la compagnie Émondages SR inc, au montant de 8300 \$ (taxes exclues);

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2026-08-256

8.5 Adjudication – contrat de scellement de fissures  
L'Équipe Marcil inc (AJOUT)

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroi le contrat de scellement de fissures à la compagnie l'Équipe Marcil inc au montant de 15 000 \$ (taxes exclues);

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-08-257

9.1. Demande de dérogation mineure 2026-70011 (Lot 6 362 367.montée Saint-Jacques)

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les critères établis dans le règlement des dérogations mineures numéro 7200-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage 1200-2018 n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'outil de la dérogation mineure n'est pas un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance »;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'est pas de caractère un mineur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'est pas une incitation au non-respect des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le requérant peut se conformer à la réglementation en vigueur pour la réalisation de son projet d'ajout d'un logement bigénérationnel à l'intérieur de la nouvelle construction projetée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Gingras et résolu UNANIMENT :



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

**DE REFUSER** la demande de DM numéro 2026-70011 afin d'autoriser au bâtiment principal d'avoir un logement bigénérationnel d'une superficie de 149 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 120 mètres carrés.

ADOPTÉE

2026-08-258

9.2. Demande de PIIA 2026-70010 (100 rue Renaud)

CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant (revêtement mural et toiture) du bâtiment principal déjà de couleur pâle;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées pour la construction du nouveau bâtiment accessoire « Garage détaché » ne s'harmonisent pas avec le bâtiment principal existant ainsi que les bâtiments avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées (bleu, noir, brun et blanc) du bâtiment accessoire projeté (revêtement, toiture, ouvertures) ne sont pas harmonieuses;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de PIIA numéro 2026-70010 relative à la construction d'un bâtiment accessoire « Garage détaché » ne respecte pas tous les critères et les objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 8200-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT :

D'ACCORDER la demande de PIIA numéro 2026-70010 **conditionnellement** à ce que les matériaux et la couleur du bâtiment accessoire « Garage détaché » projeté soit :

- Toiture de tôle de couleur bleue ou gris pâle (similaire à la couleur du bâtiment principal existant);
- Revêtement mural de couleur gris pâle, blanche, beige, crème (pour s'agencer avec le bâtiment principal existant);
- Ouvertures (porte et fenêtre), les moulures (contour), soffites et fascias soient de couleur blanche.

ADOPTÉE

2026-08-259

9.3. Dépôt – Procès-verbal – CCU- séance du 4 août 2026

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT de prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 août 2026.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-08-260

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

18 AOÛT 2026

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Dépôt du Rapport de gestion des mois de juin et juillet 2026

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT de prendre acte du dépôt du rapport de gestion des mois de juin et juillet. (Service de loisirs)

ADOPTÉE

12. BIBLIOTHÈQUE

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

14.1. Complexe municipal

14.2. Portes ouvertes de la Caserne 33 (15 août 2026)

14.3. Soirée Country (28 août 2026)

14.4. Semaine de la municipalité – 13 au 19 septembre 2026

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19 h 45  
Fin de la période des questions : 20 h 02

16. PROCHAINE RENCONTRE (15 SEPTEMBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Audrey Morris résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE

Marie-Eve Boutin, mairesse

Stéphanie Richer, directrice générale et greffière-trésorière